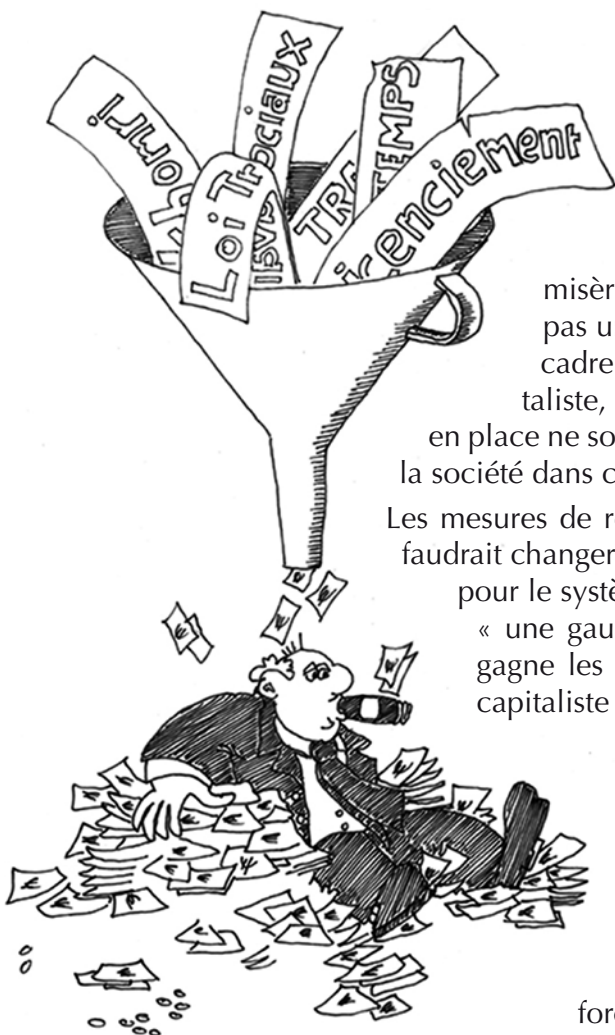


UNE LOI TRAVAIL CONTRE TOUS, TOUS CONTRE LA LOI TRAVAIL !

Depuis le 9 mars, un mouvement se construit contre le projet de « loi travail » : grèves, nombreuses manifestations, des centaines de blocages de lycées et de facs à travers toute la France. À Alès, des lycéens de JBD ont tenté de bloquer leur établissement puis sont partis en manif' en ville. L'après-midi, une manifestation a réuni plus de 700 personnes. Les lycéens et étudiants annoncent des nouvelles journées d'action les 17 et 24 mars, des préavis de grève sont déposés dans de nombreux secteurs et des manifestations sont prévues pour les semaines à venir.

Loi Travail, accords UNEDIC ou comment gratter, encore un coup des milliards sur notre dos !? Les dispositifs de la Loi El Khomri pourront être appliqué par un simple accord d'entreprise, en cas de refus, ce sera la porte ! (**Voir dans l'encadré le détail de toutes leurs saloperies**). En réformant le Code du travail, cette loi viendrait légaliser tout un tas de pratiques patronales auxquelles nous sommes déjà confrontés. Les patrons ne s'embarrassent pas de légalité, ils iront toujours plus loin !



PROCHAINES DATES À ALÈS :

► Du 17 au 31 mars

Préavis de grève des fonctionnaires

► Mercredi 23 mars

Grève reconductible à la Poste

► **Jeudi 24 mars** – Mobilisation des lycéens et étudiants. Rassemblement à Alès de 12h à 14h devant la ss/préfecture

► **JEUDI 31 MARS**

GRÈVE GÉNÉRALE ET NATIONALE

Manif' à Alès, départ 10h30 devant la ss/préfecture

Afin de discuter et d'échanger des infos sur l'évolution du mouvement, nous proposons de nous retrouver à la Rétive (42 fbg d'Auvergne, Alès):

► **Lundi 21 mars (dès 19h)**

► **Lundi 28 mars (dès 19h)**

Loi Travail : une nécessité pour le système capitaliste

L'objectif de la nouvelle loi dans ce contexte de crise, est de faciliter les profits et la compétitivité des capitalistes dans la lutte implacable qu'ils se livrent tout azimut, quel qu'en soit le prix pour les salariés (virés plus facilement, payés une misère avec des horaires de merde!)... Dans ce petit jeu, l'État n'est pas un instrument neutre au service de « l'intérêt général » : il pose le cadre et les règles de notre exploitation dans l'intérêt de la classe capitaliste, actionnaires et patrons. De gauche à droite, les politiques mises en place ne sont que des manières de gérer ce système, d'organiser et contrôler la société dans ce rapport d'exploitation.

Les mesures de régression sociale ne sont pas « une mauvaise politique » qu'il faudrait changer aux prochaines élections... elles sont aujourd'hui une nécessité pour le système capitaliste. Pour en sortir, il ne s'agit donc pas de combattre « une gauche sociale-libérale » (pour qu'en 2017 « une vraie gauche » gagne les élections), mais bien de rompre radicalement avec le système capitaliste et l'État.

Notre nécessité : la lutte collective

Dans les boîtes, les salariés sont exploités, écrasés, précarisés. A Pôle Emploi, à la CAF, c'est toujours plus galère de toucher et garder ses allocations. Aujourd'hui, le rapport de force est en faveur des patrons et ils maintiennent l'offensive... Le Code du travail ne fait que transcrire sur le papier ce rapport de force entre nous, qui sommes obligés de travailler, de nous salarier,

d'avoir recours aux aides sociales pour vivre, et eux, qui nous embauchent, nous exploitent, nous vivent.

Ce rapport de force se joue chaque jour dans les entreprises, mais aussi dans la rue: c'est la lutte des classes !

À nous de l'amplifier, de l'aiguiser.

Au delà de la défense du code du travail, il s'agit de mettre un coup d'arrêt à l'exploitation de nos existences et au saccage du monde.

Les journées de grève isolées, espacées dans le temps, même avec des manifs monstres, ne suffiront pas. Les possédants et la classe politique n'écourent que leur portefeuille.

À nous d'appuyer là où ça fait mal !

Avec ou sans-papiers, travailleurs, lycéens, étudiants, chômeurs, retraités..., nous pouvons nous organiser ensemble et choisir nos moyens de lutte.

Débrayages, grèves*, blocages, sabotages, caisses de solidarité, récupération et mise en commun de bouffe, crèches collectives... sont autant d'outils que nous pouvons construire dans des ASSEMBLÉES DE LUTTE ouvertes à toutes et à tous.

**C'EST À NOUS
DE NOUS ORGANISER !**

GRÈVE GÉNÉRALE !

**BLOQUONS
LEUR ÉCONOMIE !**

PASSONS À L'OFFENSIVE !

Contact : grevesauvage@riseup.net

* par exemple des **grèves « perlées »** : arrêter le travail à tour de rôle et sur de courtes durées pour ralentir et désorganiser le fonctionnement du service ou de l'entreprise avec peu de pertes de salaire. Un très bon rapport qualité/prix !

Les fausses reculades du gouvernement ne nous font pas oublier toutes les mesures qu'il maintient contre nous, travailleurs et chômeurs. Proposer les mesures les plus dures puis reculer sur certaines pour passer la plus grande partie est une technique bien connue des gouvernants !

La Loi travail c'est :

- ▶ Les **heures sup'** seront moins payées : elles pourront n'être majorées que de 10%.
- ▶ On pourra nous faire bosser jusqu'à **48h/semaine** (voire 60 h) et 44 heures sur 16 semaines sur simple accord d'entreprise.
- ▶ La **journée de travail** pourra se prolonger sur **12 heures** sur simple accord d'entreprise.
- ▶ Les **apprentis** pourront travailler jusqu'à **10 heures** par jour et 40 heures par semaine.
- ▶ Suppression des **congés payés** prévus en cas de décès d'un proche (parents, sœur, frère, ...).

Ces accords d'entreprise seront des référendums où les salariés se trouveront forcément à la merci des patrons face au chantage à l'emploi.

- ▶ Pour **licencier**, il suffira aux patrons de se plaindre de difficultés ou même d'un **manque de compétitivité**. Qu'il y ait une commission pour les surveiller ne changera rien du tout ! Des motifs faciles à fournir par les patrons, ce sera le cas partout et tout le temps.
- ▶ Lors d'un **licenciement**, un **barème** indicatif des indemnités sera fixé. Même si il est indicatif, les juges auront tendance à le suivre. Mis à la porte, on aura plus grand-chose à grappiller. Et ce sera aussi un frein pour les luttes : lors d'une fermeture d'entreprise par exemple, si les montants d'indemnités sont déterminés à l'avance, pourquoi se mettre en grève ?
- ▶ Une fois au chômage, **Pôle emploi** pourra saisir directement une partie de l'allocation chômage s'il estime qu'il y a un **trop perçu**, cela sans discussion. Et ce sera au chômeur de saisir un juge pour récupérer son argent si Pôle emploi se trompe.

Propositions de l'État sur l'accord UNEDIC :

- ▶ La **dégressivité** des indemnités **chômage** : plus on sera longtemps dans la galère moins on touchera d'alloc'.
- ▶ La **baisse des indemnisations** et/ou l'augmentation des cotisations salariales.
- ▶ La **remise en cause des régimes dit « spéciaux »** : intermittents, intérimaires, saisonniers, des situations qu'on rencontre tous de plus en plus souvent par ces temps de flexibilité!